

# **Avis d'attribution d'une convention d'occupation du domaine public relative à l'exploitation privative d'espaces de restauration sur le bas des Champs Elysées dans le cadre de la cérémonie d'ouverture des Jeux Paralympiques le 28 août 2024**

*Avis publié le 27 août 2024*

## **1. Gestionnaire du domaine**

Nom officiel: VILLE DE PARIS

Numéro national d'identification: 21750001600019

Adresse postale: Ville de Paris

Délégation générale aux Jeux Olympiques et Paralympiques et aux Grands Évènements (DGJOPGE)

37-39, avenue Ledru Rollin

75012 Paris

Code NUTS: FR101 Paris

Point(s) de contact: Délégation générale aux Jeux Olympiques et Paralympiques et aux Grands Évènements

## **2. Convention d'occupation temporaire du domaine public**

### **2.1 Objet de la convention**

La convention d'occupation temporaire du domaine public a pour objet l'exploitation privative d'espaces de restauration sur le bas des Champs Elysées dans le cadre de la cérémonie d'ouverture des Jeux Paralympiques le 28 août 2024.

### **2.2 Régime juridique applicable**

La convention relève du régime administratif des occupations privatives du domaine public. Elles sont régies par le code général de la propriété des personnes publiques. La procédure d'attribution est encadrée par les articles L.2122-1-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques.

### **2.3 Attributaire(s)**

L'attributaire désigné au terme de l'appel à manifestation d'intérêt est La Consignerie, SAS représentée par son Directeur Général Pierre Devred, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Lille Métropole sous le n° 881 027 403.

### **2.4 Durée**

La convention d'occupation temporaire du domaine public prendra effet à compter de sa signature et s'achève à l'issue de l'exécution, sans réserves, des obligations des parties.

### **2.5. Date de conclusion de la convention**

La convention d'occupation temporaire du domaine public a été conclue le 24 août 2024.

### **3. Consultation de la convention :**

Une copie de la convention d'occupation temporaire du domaine public peut être demandée à l'adresse suivante:

Ville de Paris  
Délégation générale aux Jeux Olympiques et Paralympiques et aux Grands Évènements  
(DGJOPGE)  
Pôle Juridique et Financier  
37-39, avenue Ledru Rollin  
75012 Paris

### **4. Voies et délais de recours :**

Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, dans les conditions définies par le Conseil d'État dans sa décision n°358994 département de Tarn-et-Garonne du 4.4.2014.

Tribunal administratif de Paris  
Adresse postale: 7 rue de Jouy, Paris cedex 04, 75181  
Courriel: [greffe.ta-paris@juradm.fr](mailto:greffe.ta-paris@juradm.fr)  
Téléphone: +33144594400 Fax: +33144594646

Le Tribunal administratif de Paris peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)